



Communiqué



L'Union Européenne loue l'engagement au niveau mondial des États non parties à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel

Genève, le 30 septembre 2014 – L'Union Européenne a accueilli l'engagement de 13 États qui n'adhèrent pas encore à la Convention sur l'Interdiction des mines antipersonnel lors du séminaire d'un jour qui s'est tenu à Genève et dont le but est d'élargir le débat sur les perceptions qui existent sur l'utilité des mines antipersonnel.

Lors du séminaire organisé par l'Unité d'appui à l'application de la Convention (ISU en anglais), les États suivants ont pris part à une discussion approfondie sur les problèmes d'ordre humanitaire causés par les mines antipersonnel : l'Arménie, l'Azerbaïdjan, l'Inde, la République démocratique populaire du Laos, le Liban, le Maroc, le Népal, le Pakistan, la Palestine, Singapour, le Sri Lanka, les États Arabes Unis et les États Unis d'Amérique.

« L'amélioration du dialogue international sur le rôle humanitaire de la Convention est un des objectifs importants du Conseil de l'Union Européenne, ce qui démontre son soutien à la Convention », a dit Vasiliki Gounari, expert en Désarmement, la non-prolifération et la sécurité humaine de l'Union Européenne auprès des Nations Unies (Genève). « L'UE a toujours démontré son engagement clair pour la promotion d'un accès universel à la Convention. Cela renforce la détermination de l'UE à atteindre un objectif de zéro-victimes et à terme, un monde sans mine antipersonnel », a ajouté Vasiliki Gounari.

« Les 28 pays membres de l'Union Européenne sont unis dans leur désir de poursuivre les objectifs de la Convention, ce qui prouve bien que l'UE reste ferme dans son engagement à promouvoir une adhésion universelle à cette Convention historique et l'élimination des mines antipersonnel dans le monde entier », a ajouté Mme. Gounari.

Lors de l'allocution d'ouverture du séminaire, Son Altesse Royale le Prince Mired Raad Al Hussein de Jordanie a déclaré, « bien que la Jordanie soit située dans une partie du monde où les préoccupations de sécurité nationale sont d'ordre majeur, lorsqu'il s'agit des mines antipersonnel, l'impact des dégâts humanitaires, sociaux et économiques créés par ces armes le long de nos frontières l'emporte lourdement sur l'idée que nous avons de leur utilité. »

« Il n'y a aucune preuve qui permette d'affirmer que l'enlèvement des mines antipersonnel a causé de nouveaux défis ou augmenté les activités illégales dans les zones frontalières », a ajouté le Prince Mired. « Au contraire, les activités illégales ont diminué et les systèmes alternatifs ont été bien plus efficaces en proposant une mise en garde préventive. »

Au delà de son soutien au séminaire, l'Union Européenne a parrainé les visites de haut niveau du Prince Mired et de son Altesse Royale la Princesse Astrid de Belgique dans des capitales des États non parties à la Convention.

En 2013, le Prince Mired s'est rendu à Pékin et plus tôt cette même année il a présidé un colloque contre les mines antipersonnel à Washington D.C. La semaine dernière, les États-Unis ont annoncé

Unité d'appui à l'application de la Convention sur l'interdiction de mines antipersonnel

CIDHG | Chemin Eugène-Rigot 2C | CP 1300 | 1211 Genève 1 | Suisse | t. + 41 (0)22 730 93 50
f. + 41 (0)22 730 93 62 | press@apminebanconvention.org | www.apminebanconvention.org/fr

l'alignement de leur politique sur les mines antipersonnel - hors de la péninsule coréenne - en suivant les dispositions essentielles de la Convention.

En Mars 2014, la Princesse Astrid de Belgique s'est rendue à Oman, un État qui par la suite, a procédé à l'adhésion à la Convention au mois d'août de cette année.

Outre la participation du Prince Mired de Jordanie au séminaire d'une journée à Genève, d'autres experts y ont également pris part : Firoz Ali Alizada de la Campagne Internationale sur l'interdiction des mines antipersonnel, Penny Satches-Brohs, l'ancien Conseiller aux problèmes frontaliers de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE) ; John Mac Bride, Lieutenant-Colonel à la retraite, Coordonnateur du Groupe de Contact sur l'Universalisation de la Convention pendant plusieurs années ; et Peter Herby, ancien Chef de l'Unité Mines-Armes du Comité International de la Croix Rouge et actuellement Directeur du service de conseils Petersburg Partnerships.

Sur la Convention

La Convention sur l'interdiction de mines antipersonnel a été adoptée à Oslo en 1997, ouverte à la signature à Ottawa la même année puis est entrée en vigueur le 1er mars 1999.

À ce jour, 162 États y ont adhéré, parmi lesquels tous les États d'Amérique à l'exception de Cuba et des États-Unis. La plupart des États qui ont été producteurs de mines antipersonnel auparavant font également parti des États adhérents.

Depuis l'entrée en vigueur de la Convention, des millions de mètres carrés de terres considérées autrefois comme dangereuses, ont été remises à disposition pour des activités humaines normales et plus de 47,5 millions de mines stockées ont été détruites.

L'adoption de cette Convention crée, un précédent, en devenant le premier traité multilatéral de contrôle de l'armement ou de désarmement qui prend des dispositions relatives aux victimes d'un système d'armement particulier.

L'Unité d'appui à l'application de la Convention (ISU) est le secrétariat de la Convention.

L'ISU a pour mission de soutenir le mécanisme d'application de la Convention et les titulaires en charge, de donner des conseils et de fournir un soutien technique aux États parties. Elle communique et fournit également des informations sur la Convention.

###

Pour obtenir des informations pour la presse, prière de contacter : Laila Rodriguez +41 (0) 22 730 93 50, press@apminebanconvention.org. Retrouvez la Convention sur le [web](#), [Facebook](#), [Flickr](#) et [Twitter](#).